



Titre Professionnel conducteur(trice) du transport en commun sur route(CTCR)

Personnes concernées

Toute personne désireuse d'exercer le métier de » conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

Objectifs de la formation

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel. Obtenir le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation. Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et les attestations de formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), ou Acteur Prévention Secours dans le secteur du Transport Routier de Voyageurs (APS-TRV) et Formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies. Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun.

Contexte

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel d'évaluation (RE) et l'arrêté du 07 juin 2023, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans (sous restrictions) avec les permis des catégories D et DE (au lieu de 21 ans).

Contenu de la formation

COMPÉTENCE 1

• Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.

COMPÉTENCE :

• Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.

COMPÉTENCE 3

• Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.

COMPÉTENCE 4

• Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.

COMPÉTENCE 5

• Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, de malaise ou incident dans le cadre d'un transport en commun.

COMPÉTENCE 6

• Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

COMPÉTENCE TRANSVERSALES DE L'EMPLOI

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle
- Communiquer avec le service exploitation
- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service
- Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

SESSION D'EXAMEN

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière :

- Mise en situation professionnelle
- Questionnaire professionnel
- Entretien technique
- Entretien final

Code RS ou RNCP

FORMATION CERTIFIANTE

• Code RNCP: RNCP37878





Titre Professionnel conducteur(trice) du transport en commun sur route(CTCR)

- Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- Niveau de la certification : Niveau 3
- Date d'échéance de l'enregistrement : 07-06-2028
- Validation des blocs de compétences, suites de parcours et débouchés >France Compétences<
- Equivalences: Portant application de l'article D. 222-8 du Code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier Arrêté du 17 janvier 2013.

 Le titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route permet d'obtenir la catégorie D du permis de conduire, dès 18 ans, sans nouvel examen. La réussite au titre permet d'obtenir la qualification initiale de conducteur du transport routier de voyageurs prévue par l'article R. 3314-4 du code des transports.
- Passerelles: Les passerelles concernent uniquement la qualification professionnelles (FIMO/FCO) pour changer de secteur (voyageurs <- marchandises), mais pas la délivrance du Titre Professionnel lui-même





Titre Professionnel conducteur(trice) du transport en commun sur route(CTCR)

Prérequis

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis D1 ou D. Être âgé de 18 ans (avec conditions restrictives). 20 ans (avec conditions restrictives). 21 ans (sans condition restrictive)

Durée

Conformément à l'arrêté du 7 juin 2023 relatif au Titre Professionnel de Conducteur du Transport en Commun sur Route : (Formation et examen) 434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis D, 350 heures pour les candidats ayant le permis D sans CQC (carte de qualification conducteur).

Formateurs

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning. En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite

Validation des acquis

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info